

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

N° ordre

20-61

N° ordre dans la séance :

DE-22092020-05

Date de la convocation :

16/09/2020

Date de l'affichage :

25 SEP. 2020

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, FELCI Claude, VILLARD Robert, Adjoints, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, CHAPMAN Katerina, MONTEIRO Loïc, CROUZET Mauricette, SCALMANA Dominique, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, GERRA Dominique, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, conseillers

Absents excusés : Christelle MARCHAND (procuration à Anne-Laure PETITE) ; Thierry CURTELIN (procuration Christelle BOUVIER)

Secrétaire de séance :

OBJET : Demande de subventions pour la modernisation des réseaux humides de l'avenue Jean Falconnier

M. Claude FELCI, maire-adjoint en charge de l'urbanisme, des travaux et de la voirie rappelle au conseil municipal que la commune a engagé depuis 2018 un programme de travaux important concernant la modernisation des réseaux eau et assainissement de la commune.

Il précise que ce programme fait suite à l'approbation d'un schéma directeur à la fin de l'année 2016.

M. FELCI indique à l'assemblée que ce programme de travaux va se poursuivre sur l'avenue Jean Falconnier fin 2020 / début 2021, sur le tronçon situé entre la rue du Stade et l'entrée du supermarché Carrefour soit environ 280 mètres.

Il sera suivi par l'enfouissement de réseaux secs et des travaux d'aménagement de surface.

Ces travaux de modernisation des réseaux humides se dérouleront exclusivement en méthode traditionnelle (tranchées) et comprendront :

- La mise en séparatif du bassin versant de l'avenue Jean Falconnier par la création d'un réseau d'eaux usées strict de diamètre 200 mm,
- La reprise complète des branchements des particuliers avec la mise en place d'une boîte de branchement par habitation,
- Le renforcement du réseau d'eau potable en fonte de diamètre 150 mm,
- La reprise des branchements de distribution d'eau potable avec la sortie de l'ensemble des compteurs des particuliers.

M. FELCI présente ensuite le plan de financement prévisionnel de l'opération.

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	14 860,34	Agence de l'Eau <i>Appel à projet « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020 – 2021 » - 50%</i>	169 395,48
Montant prévisionnel des travaux - 197 202,46 € HT sur réseau d'assainissement, - 126 728,16 € HT sur réseau d'eau potable.	323 930,62	Département de l'Ain <i>Soutien à l'investissement territorial 2021 – 20%</i>	67 758,19
		Emprunt ou autofinancement - Commune de Culoz	101 637,29
Montant prévisionnel total HT	338 790,96	Montant prévisionnel total HT	338 790,96
TVA	67 758,19		
Montant prévisionnel total TTC	406 549,15		

Accusé de réception en préfecture

001-210101382-20200922-DE-22092020-05-

DE

Date de télétransmission : 25/09/2020

Date de réception préfecture : 25/09/2020

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de modernisation des réseaux humides de l'avenue Jean Falconnier tel que présenté,

APPROUVE le planning prévisionnel de l'opération,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération,

DIT que l'opération sera réalisée conformément aux principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement et d'eau potable,

AUTORISE M. le Maire à solliciter l'ensemble des subventions mobilisables auprès des différents partenaires financeurs,

DEMANDE l'autorisation aux partenaires financeurs de pouvoir commencer les travaux par anticipation sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes autres pièces utiles permettant l'aboutissement du projet,

DIT que la présente délibération sera transmise à Mme la Sous-préfète de l'arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

